



Cahiers de l'OLL

N° 8
Juin 2013

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. Janvier 2013 : L'arbre de la laïcité vandalisé.
2. Conférence-débat *Les Emblèmes de la République* par Bernard RICHARD à Mende le 3 avril 2013.
3. Replantation de l'Arbre de la laïcité à Mende, Parc urbain Le Tuff le 16 avril 2013

Bulletin d'adhésion.

Observatoire de la laïcité de Lozère



Communiqué

Mi-décembre, le secrétaire général de l'enseignement catholique a décidé de mener campagne contre le projet de loi du gouvernement sur le mariage pour tous, en demandant à tous ses établissements d'organiser des "initiatives".

Cette prise de position, peu de temps avant la manifestation des opposants, annoncée pour le 13 janvier par les tracts distribués sur les véhicules en stationnement à Mende ces derniers jours, mérite une mise au point.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) n'est pas surpris de voir l'église catholique tenter d'embrigader dans sa croisade, les élèves et leurs familles mais aussi les personnels de l'enseignement confessionnel, enseignants et autres. Il trouve inadmissible cette façon dont les religieux de tous bords, ne cessent de s'immiscer dans ce débat public et citoyen

Les établissements privés, largement financés par les pouvoirs publics, sont chacun, individuellement, sous contrat avec l'Etat. Leur implication aujourd'hui, comme leur refus d'appliquer les décisions et les textes légaux (du calendrier scolaire 2011-2012 en Lozère à la Loi sur les signes ostentatoires) prouvent leur rejet du service public.

L'OLL réaffirme sa position : **"à l'école publique fonds publics et à l'école privée fonds privés"**, ce qui mettra en adéquation les principes et les actes.

Dans le cadre du service public, il est contraire à la liberté de conscience de demander aux élèves, aux familles et aux personnels de se positionner sur des sujets qui relèvent de leurs choix privés. Dans le privé, au contraire, ce type d'initiative porteur d'exclusion s'est maintes fois manifesté notamment pour des personnels n'entrant pas dans le schéma familial stéréotypé, porté par l'Eglise catholique.

L'OLL dénonce aussi la distribution de textes religieux à la sortie du collège de Florac, fin 2012 par une mouvance protestante et l'inertie alors manifestée par les pouvoirs publics, seuls certains élus de la municipalité de Florac ayant réagi à cette atteinte à la laïcité.

Mende le 2 janvier 2013

Observatoire de la laïcité de Lozère



Communiqué

L'Arbre de la laïcité qui avait été planté le 7 décembre dernier au parc municipal Le Tuf, à l'initiative de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) avec le soutien du Sénateur maire et de la commune de Mende, a été coupé, à l'entour du dimanche 13 janvier.

L'OLL déposera plainte comme la mairie de Mende, ainsi cet acte aura les suites qu'il mérite. Il démontre, si besoin était, que le fanatisme, ou tout simplement la bêtise, ne peut pas supporter les symboles républicains : la liberté, l'égalité, la fraternité, en un mot la laïcité. L'OLL organisera au printemps, une conférence-débat sur *les emblèmes de la République*.

Un nouvel arbre sera planté en mars. Ceci nous permettra de nous rassembler, plus nombreux encore, pour refuser le sectarisme. Dès à présent l'OLL saisit cette occasion pour remercier, à nouveau, les élus et les personnels communaux qui ont participé à cette commémoration de la Loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat. Cette loi est fondatrice du *vivre ensemble* dans la République Française.

Le Conseil d'administration de l'OLL, réuni à Mende, le mercredi 16 janvier, appelle tous les Citoyens attachés aux valeurs de la République, à adhérer à l'Observatoire de la laïcité de Lozère et à soutenir ses actions.

Mende le 16 janvier 2013

Observatoire de la laïcité de Lozère

Communiqué



Deux initiatives, deux invitations.

☐ **Le mercredi 3 avril 2013,**

l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), en partenariat avec la Bibliothèque municipale Lamartine de Mende et les Amis de la Bibliothèque, organise une

Conférence-débat sur les *Emblèmes de la République*
à 18 heures - Salle Urbain V à Mende

avec **Bernard RICHARD**, Historien,
auteur du livre *Les emblèmes de la République*, Editions du CNRS 2012.

Conférence gratuite et ouverte à tous.

☐ **Le mardi 16 avril 2013,**

l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), en partenariat avec la ville de Mende, procèdera à la

Replantation de l'arbre de la laïcité,
à 11 h 30 au Parc Urbain Le Tuff à Mende
en présence de **Monsieur le Sénateur-Maire.**

L'arbre ayant été vandalisé à la mi-janvier, l'OLL appelle à se rassembler encore plus nombreux que lors de sa première plantation, en décembre dernier, pour refuser l'intolérance et agir pour le *vivre ensemble* dans notre République laïque.

Mende, le 25 mars 2013.



Observatoire
de la Laïcité
de Lozère



Conférence - débat

organisée par les Amis de la Bibliothèque, la Bibliothèque municipale Lamartine et l'OLL.

Mercredi 3 avril 2013

18 h - Salle Urbain V - Mende

Les Emblèmes de la République

par **Bernard RICHARD**

Membres fondateurs de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) :



Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France (AL GODF), Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée (FDLP), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes - Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Introduction

Le livre ***Les Emblèmes de la République***, paru l'an passé aux éditions du CNRS, nous a été signalé dès sa parution par notre ami héraultais Jean-Claude RICHARD, archéologue, numismate, historien engagé dans la vie sociale qui s'est attelé à la rédaction du CD-Rom AERI sur *la Résistance dans l'Hérault*. Outre l'homonymie Jean-Claude et Bernard RICHARD ont été condisciple à la Casa de Velázquez au début des années 70.

La préface de l'ouvrage est écrite par Alain CORBIN (né le 12 janvier 1936 à Lonlay-l'Abbaye), historien spécialiste du XIXe siècle en France. A l'université de Caen Alain CORBIN a eu notamment comme professeur Pierre VIDAL-NAQUET. Professeur à l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne, il a travaillé sur l'histoire sociale et l'histoire des représentations ce qui en faisait un excellent présentateur du thème qui est le nôtre ce soir.

Mais c'est la mention de Maurice AGULHON, (auquel est co-dédiacé l'ouvrage de Bernard RICHARD) qui a attiré aussi toute notre attention.

C'est Raymond HUARD, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry de Montpellier qui nous a fait découvrir Maurice AGULHON. Raymond HUARD après sa thèse en 1977 à Paris IV sur le parti républicain dans le Gard de 1848 à 1881, est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry Montpellier III. Spécialiste de la vie politique en France aux XIXe et XXe siècles, il a travaillé notamment sur les élections et les partis politiques.

Maurice AGULHON, "maître à penser et à voir" dit la dédicace aux *Emblèmes*, est né le 20 décembre 1926 à Uzès (Gard), de parents tous deux instituteurs, est lui aussi un historien spécialiste de l'histoire contemporaine de la France des XIXe et XXe siècles. Élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, il a enseigné dans les lycées de Toulon et de Marseille. Il obtient en 1954 un détachement au CNRS. À partir de 1957, il enseigne à la Faculté des lettres d'Aix (puis université de Provence, Aix-Marseille I), avec le titre de professeur à partir de 1969. De 1972 et jusqu'à 1986, il est professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I). En 1986, il est élu professeur au Collège de France, jusqu'à 1997.

Bien que ses premiers travaux portent sur la Révolution de 1848 en Provence, Maurice AGULHON est devenu au fil du temps l'un des plus grands spécialiste des institutions de la République et de la symbolique du pouvoir républicain.

Ses travaux portent sur le concept de sociabilité, religieuse et politique (*Pénitents et francs-maçons de l'Ancienne Provence*, 1968 ; *La République au Village*, 1970). Ses travaux évoluent ensuite vers l'étude de la symbolique républicaine (*Marianne au Combat*, 1979, *Marianne au Pouvoir*, 1989, *Les Métamorphoses de Marianne*, 2001). Ce républicain intransigeant se confronte aussi avec le verbe et la pratique gaulliennes dans *Coup d'État et République*, 1997, et *De Gaulle, histoire, symbole, mythe*, 2000. Il est aussi l'auteur de synthèses (*1848 ou l'Apprentissage de la République (1848-1852)*, 1973 ; *La République de 1880 à nos jours*, 1990, qui obtient le Grand Prix Gobert de l'Académie française).

Maurice AGULHON a présidé la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle de 1975 à 1981. Il en est toujours président d'honneur. De même, il a participé activement aux activités de la société d'études jaurésiennes dont il a été vice-président de 1976 à 2011 et dont il est maintenant Président d'honneur.

BERNARD RICHARD

Préface d'Alain Corbin

LES
EMBLÈMES
DE LA
RÉPUBLIQUE



CNRS EDITIONS

Mais revenons à M. Bernard RICHARD que nous avons l'honneur d'accueillir.

Agrégé d'histoire, né le 17 janvier 1941 à Lyon, Bernard RICHARD est actuellement retraité, membre notamment de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre) et de l'Association culturelle et d'études de Joigny.

Ses recherches historiques portent sur l'emblématique de la République en France et en Amérique. Il s'intéresse aussi, aux relations entre l'Église et l'État dans le département de l'Yonne, à l'étude des cloches d'églises et de mairies dans ce département et plus généralement en France.

Son parcours professionnel s'est déroulé dans plusieurs pays : Professeur assistant à la faculté des lettres de l'université Mohammed V (Rabat, Maroc) de 1967 à 1968 ; Membre de la section scientifique de la Casa Velázquez (Madrid) de 1969 à 1971 ; Professeur assistant à l'université de Paris X-Nanterre en 1972 et 1973 ; Attaché culturel à Santiago du Chili puis à Quito de 1974 à 1982 ; Directeur général de l'Alliance française à Buenos Aires en 1983 et 1984 ; Directeur du bureau des Alliances françaises au ministère des Affaires étrangères, 1985-1989 ; Directeur du centre culturel français du Caire et attaché culturel de 1990 à 1995.

Bibliographie sélective :

Les emblèmes de la République, préface d'Alain Corbin, janvier 2012.

Cloches et querelles de cloches dans l'Yonne. La cloche entre maire et curé, XVIIIe-XXe, préface d'Alain Corbin, 2010.

Madeleine Sophie Barat, sainte de Joigny (Yonne) et sa communauté dans le monde, 2009

Emblèmes de la France et La peine de mort, contributions à 80 Fiches de culture générale, 2001.

Les Emblèmes de la République

par Bernard RICHARD

« À ma connaissance, il n'y avait pas encore de synthèse aussi ample, documentée, réfléchie... Cette hauteur de vue fait de cet ouvrage l'œuvre d'un véritable historien, d'un érudit sans œillères. À cela s'ajoute le souci d'indiquer la profondeur historique de chacun des éléments de son objet, qu'il s'agisse des emblèmes inscrits sur le bois et la pierre ou qu'il s'agisse des arbres, tous éléments traités de leur origine à aujourd'hui. »

Alain Corbin

Un véritable outil de la République et de la pratique républicaine

Faire voir, ou entendre, la République pour la faire aimer : voilà le rôle, aujourd'hui comme hier, des emblèmes étudiés dans cette vaste fresque, résultat de trente ans de recherches. Un monument de savoir, à l'école de Maurice AGULHON, qui retrace l'origine, la signification, les métamorphoses des symboles visuels, graphiques et sonores incarnant la République et ses valeurs. Images de la Liberté comme Marianne et le bonnet phrygien ; panoplie d'emblèmes comme le drapeau tricolore, la *Marseillaise*, la fête nationale, le coq gaulois, le faisceau de licteur, le monogramme RF... Sans oublier ces « monuments parlants » que sont les mairies, les statues civiques, les noms de rue, le Panthéon, les monuments aux morts de la Grande Guerre...

L'époque révolutionnaire fut la principale « fabrique des images », qui s'imposent définitivement dans les premières décennies de la Troisième République. Multipliant les inscriptions et les emblèmes, la France de Jules Ferry pratique une décoration cumulative, foisonnante et éclectique. Avec l'homme du 18 juin, la Cinquième République apporte son lot de

créations ou de métamorphoses : reprise de la croix de Lorraine, rôle nouveau donné à l'image du président de la République... Une histoire vivante qui plonge au plus profond de notre imaginaire républicain.

Lelitteraire.com

Bernard Richard s'inscrit dans la droite ligne des travaux de Maurice Agulhon (Marianne au combat ; Marianne au pouvoir), de Michel Pastoureau (Les Emblèmes de la France), et d'Alain Corbin (Les Cloches de la terre...), qui assure d'ailleurs une préface à l'ouvrage. L'intérêt nouveau de ce livre est de proposer une dimension concrète, une « histoire sensible », « terrestre », de la République, et les propos de B. Richard sont souvent ancrés dans la réflexion appliquée à des exemples significatifs, pris dans le département de l'Yonne notamment. Mais l'intelligence de l'ouvrage est aussi de faire appel, lorsque c'est nécessaire, à des exemples internationaux, notamment ceux concernant la jeune nation américaine. Ayant orienté son travail à partir de l'âge d'or et d'invention réelle de la chose publique, sous la IIIe République, l'auteur va proposer une analyse en trois parties distinctes.

La première, assez brève, offre un récapitulatif historique et traite, « sous le signe de la liberté », du bonnet phrygien, de Marianne, et des devises de la République. Elle en vient à traiter tout d'abord l'imaginaire fondamental de la République. La deuxième partie s'intéresse aux emblèmes majeurs et aux emblèmes secondaires, à la manière dont s'est construite puis illustrée l'imagerie traditionnelle de la République : le drapeau tricolore dans ses avatars, la Marseillaise, le 14 juillet, l'image du Président de la République, celle du coq gaulois. Les emblèmes secondaires sont aussi analysés : le monogramme « RF », le faisceau de licteur et la « marque graphique de l'Etat en France » (on regrettera l'absence de représentation de cette dernière, ce qui aurait complété utilement le propos et levé tout doute).

Une troisième et plus courte partie est consacrée aux monuments et espaces républicains : après s'être penché sur la républicanisation de l'espace, et les clivages qu'elle suscite, l'auteur étudie le Panthéon, puis les monuments aux morts de la Grande guerre à travers divers exemples.

Mais, au-delà de l'inventaire savant et glosé, ce qui fait l'intérêt de l'ouvrage, c'est qu'il met sans arrêt en confrontation les conceptions de la République (ou les haines qu'elles suscite) à droite comme à gauche, à propos de chaque objet commenté. Ainsi se trouve dessiné un véritable parcours politique des emblèmes nationaux, et lorsqu'un contre-modèle est intéressant à étudier, à mentionner, pour ce qu'il révèle, modifie ou cache, l'analyse est poussée à son comble. Le recours systématique aux origines de ces emblèmes permet d'en fixer une fois pour toutes le choix, la portée symbolique et la pérennité, assurant aussi une volonté irénique et pédagogique des institutions de la République (désormais pacifiée) à travers ce qu'elles ont (peut-être) de plus décoratif, et qui peut nous apparaître comme d'autant plus futile.

Or il ne faut pas s'y tromper : analyse savante, cet ouvrage est aussi un véritable outil de la République et de la pratique républicaine, bien plus clair et bien plus fin que tout autre guide de cette institution, et promenade intelligente à travers les soubresauts historiques qui ont contribué à la fonder, puis à la faire durer.

Yann-Loic ANDRE

Bernard Richard, *Les Emblèmes de la République*, Paris, CNRS Editions, 2012, 430 p. – 27, 00 €.



Invitation

Mardi 16 avril 2013

Monsieur le Sénateur-Maire de Mende et l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), procèderont à la

Replantation de l'arbre de la laïcité à 11 h 30 au Parc Urbain Le Tuff à Mende

L'arbre planté le 7 décembre dernier ayant été vandalisé à la mi-janvier, l'OLL appelle à se rassembler encore plus nombreux que lors de sa première plantation pour refuser l'intolérance et agir pour le *vivre ensemble* dans notre République laïque.

A cette occasion, une plaque sera apposée pour identifier le nouveau ginkgo biloba. Cette famille d'arbre est apparue il y a plus de 270 millions d'années.

Un ginkgo biloba, situé à environ un kilomètre de l'épicentre, a résisté à l'explosion de la bombe atomique le 6 août 1945 à Hiroshima. Il peut donc effectivement symboliser la pérennité de cette valeur universelle : la laïcité.

Arbre de la laïcité

***Commémoration
de la loi de séparation
des églises et de l'État
du 9 décembre 1905.***



7 décembre 2012

Observatoire
de la laïcité
de Lozère.



Membres fondateurs de l'OLL : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ; Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) ; Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF) ; Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF) ; Autonome de Solidarité Laïque (ASL) ; Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF) ; Fédération départementale de la Libre Pensée (FDLP) ; Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats ; Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL) ; Mutuelle Assurance de l'Education (MAE) ; Office central de coopération à l'école (OCCE) ; Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN) ; Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.



Observatoire de la laïcité de Lozère

Replantation de l'Arbre de la Laïcité Mende le 16 avril 2013

Intervention

Monsieur le Sénateur Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie pour votre présence à ce rassemblement laïque et tout particulièrement je remercie la Commune de Mende et son Sénateur maire Alain Bertrand.

Je dois tout d'abord transmettre les excuses de Madame la Vice-présidente du Conseil régional qui a une réunion de la Commission agriculture à Montpellier qu'elle préside, mais aussi d'élus et de bien d'autres personnes dont des membres de l'OLL ou d'Associations constitutives dont Gilles Trémoulet responsable des Eclaireurs et Eclaireuses de France. Je dois aussi signaler que de nombreux messages de soutien nous sont parvenus de France mais aussi de Belgique.

Je ne reviendrai pas sur l'acte qui nous conduit à nous retrouver aujourd'hui si ce n'est pour nous féliciter d'être aussi nombreux. En décembre dernier, j'ai rappelé ici, avant d'en venir aux valeurs de la laïcité, l'historique de l'arbre, emblème républicain, devenu un objet pérenne, comme un monument de pierre ou de bronze, mais vivant, *un des symboles officiels de la République*.

Quatre mois plus tard, ce sont deux points plus actuels que je voudrais évoquer. J'avais déjà ébauché le premier. Le 7 décembre dernier je vous disais : "La laïcité de la République est remise en cause lorsque le président des évêques de France, le président de la Fédération protestante de France, le président de l'Union des organisations islamiques de France et le grand rabbin de France, ensemble,

condamnent le mariage pour tous. Lorsque, ensemble, ils appellent leurs fidèles à manifester publiquement leur foi. Lorsque, ensemble, ils les invitent à occuper la rue et l'espace politique.

En intervenant dans les débats "de société" et dans l'élaboration des lois qui en découlent, ils sortent les religions de la sphère privée qui est la leur et veulent dicter sa conduite à la République. Comme ils avaient fait échouer la loi sur le grand service public d'éducation nationale en 1984, ils cherchent à imposer leurs conceptions cléricales de la morale (contraception, mariage), de la vie (sida, euthanasie), de la science (biologie) de l'ordre "naturel" des choses. Ce n'est pas seulement la Loi de 1905 qui est bafouée, c'est la République qui est attaquée. C'est la notion même de "vivre ensemble" qui est niée".

Lorsqu'en 1873, Victor Hugo écrivait son admirable roman *Quatre-vingt-treize*, il ne pouvait pas imaginer que 140 ans plus tard, dans les rues de Paris et des villes de France on verrait le drapeau de la République frappé de l'emblème vendéen.

Ce sont les révolutionnaires de l'An II qui, les premiers, ont construit le principe de laïcité par la mise à distance de l'Eglise et de la religion par rapport à la sphère publique et à l'Etat. Cette politique s'est traduite d'abord par la tolérance religieuse et l'abandon de la religion d'Etat en 1793, il y a 220 ans. Mais elle n'a jamais été dirigée contre la religion. Elle permettait aux protestants, aux israélites et aux non-croyants d'acquérir en France les mêmes droits que les catholiques. Si une laïcisation des symboles religieux, dans l'espace public, intervient alors, la Révolution reste empreinte de spiritualité. Les décisions prises étaient la conséquence de la liberté de conscience donnée à chaque citoyen.

Cette Liberté s'est accompagnée en 1793 et 1794 de politiques d'égalité, d'obligation et de gratuité scolaires, d'aide aux pauvres, de la première abolition de l'esclavage, etc. C'est sur les acquis de cette première République (dont nous utilisons la représentation par Augustin Dupré, Marianne coiffée du bonnet phrygien, comme logo de l'OLL), que s'est enracinée la devise énoncée par la Seconde République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Ce sont ces préceptes que les soldats de l'An II, ces "*va-nu-pieds superbes*" allaient répandre en "[mourant] *pour délivrer tous les peuples [leurs] frères*", pour paraphraser Hugo.

La Commune de Paris en 1871 puis la Troisième République d'après 1880, ont repris les valeurs issues de 1789 et 1793 qui avaient marqué toute l'histoire sociale du XIXe siècle. Avec l'adoption de la loi du 9 décembre 1905, une nouvelle valeur s'ajoute à la trilogie républicaine : la Laïcité.

Le panneau apposé indique que cet arbre célèbre la loi dite de séparation des églises et de l'Etat. Cette loi fait du 9 décembre, une journée qui mérite d'être commémorée chaque année car les moments où les citoyens acquièrent des libertés et des droits nouveaux sont rares.

Cette loi "*juste et sage*", selon Jaurès, décision souveraine de la représentation nationale, prise en dehors de toute négociation avec les églises est la source du "**vivre ensemble**" qui contribue à la spécificité de la République française, notamment en Europe. L'émancipation laïque ne fut pas discutée avec la puissance religieuse dominante, mais imposée comme l'un des principes essentiels de notre République.

Elle réalise ce qu'appelait déjà de ses vœux Victor Hugo le 14 janvier 1850, lors de son discours contre la Loi Falloux : "*l'Eglise chez elle, l'Etat chez lui*". Avec cette loi, la République assure à chaque citoyen, la liberté de conscience qu'ils soient croyants, agnostiques, athées, rationalistes, etc. La liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Hier, alors que je rédigeais ces lignes, on a sonné à ma porte. C'était un couple, Bible en main, qui venait "*me réveiller*". Je les ai invités à être ici ce matin pour commémorer la loi qui leur permet d'aller porter leur religion de porte en porte... mais qui ne leur permet pas d'imposer ou d'interdire au nom de leur croyance.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin. C'est pour cela que l'OLL milite pour l'extension de la loi de 1905 à tout le territoire de la République en France et dans les DOM. La laïcité est un principe qui ne doit souffrir aucune exception.

En assignant les religions à la sphère privée, en déconfessionnalisant l'Etat, la loi de 1905, refusant qu'un groupe particulier, quel qu'il soit, impose ses vues à l'ensemble de la communauté politique, n'est surtout pas antireligieuse. Elle est laïque. C'est-à-dire qu'elle vise le bien commun par la tolérance, le respect de l'autre et la liberté de conscience.

Le second point concerne la morale ou la moralisation. En 2007, Nicolas Sarkozy, dans son discours au Palais du Latran, affirmait : "*La morale laïque risque toujours de s'épuiser quand elle n'est pas adossée*

à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini" et poursuivait : " Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur".

On sait depuis l'épisode de *La Princesse de Clèves* de Madame de La Fayette, que les auteurs classiques du XVIIe, n'étaient pas dans les lectures de l'ancien président, mais les philosophes du XVIIIe, du siècle des Lumières, ne devaient pas y figurer non plus. Permettez-moi en réponse à ses allégations, de conseiller la lecture d'un texte de Diderot publié en 1776, intitulé : *Entretien d'un philosophe avec Madame la Maréchale de ****.

Dialoguant avec une bonne dame dévote qui s'étonne de voir un athée notoire se conduire en homme de bien, Diderot montre que la morale n'est pas fondée sur la religion, mais bien plutôt dans la nature humaine, dans la nécessité pour la société de se maintenir et dans l'intérêt bien compris. Sur la religion, il ajoute : "*Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue la plus violente antipathie entre les nations [...] Songez qu'elle a créé et qu'elle perpétue dans une même contrée des divisions qui se sont rarement éteintes sans effusion de sang...*". Chacun doit pouvoir vivre selon sa croyance, si elle ne prétend pas s'imposer aux autres. Diderot précise : "*Je permets à chacun de penser à sa manière, pourvu qu'on me laisse penser à la mienne.*" En 1776.... L'actualité du propos est évidente aussi bien au plan politique qu'économique ou social.

Pour la morale ou la moralisation, il n'est actuellement question que du patrimoine personnel, de l'argent gagné, placé, joué en bourse ou ailleurs. La religion de l'argent qui veut gouverner nos sociétés ne s'intéresse en fait qu'à la religion du profit.

Selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent les principes qui s'imposent à tous. Le droit de se nourrir, sainement, de se vêtir, de se loger, de se soigner, de s'éduquer et de se cultiver, le droit au travail, aux loisirs, le droit de vieillir et de mourir dignement *, etc... font partie des droits de tout être humain. Ils nécessitent une meilleure répartition des richesses, plus de justice sociale. Ce qui justifie pleinement le mot du Président de la République : oui, la finance est bien notre ennemie quand elle contribue à creuser le fossé qui divise la société au lieu de le combler au lieu de rassembler.

A l'heure où certains s'interrogent sur le sens à donner à la laïcité, il est peut-être urgent de relire Diderot. Ce qui fait, selon le philosophe, la bonne conduite d'un individu est sa bonne disposition envers son prochain, encouragée par l'éducation qu'il a reçue... d'où l'importance de l'Ecole.

Adopté lors de sa création, en octobre 2009, le texte de présentation de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère, dit : "*La République laïque accueille tous les hommes et toutes les femmes, quelles que soient leurs options spirituelles, à la condition qu'ils acceptent volontairement une loi commune qui fonde leur coexistence et même leur concorde. La sphère publique doit alors être préservée de toute emprise*".

Pour l'Ecole laïque, une grande réforme est annoncée (et même amorcée). Elle doit permettre le débat d'idées, un débat franc, sans concession mais respectueux des différents points de vue.

L'article 2 des statuts de l'OLL précise : "*L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) est à but éducatif et culturel. Il a pour objet la promotion et la défense de la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905. [...]*

Il promeut et défend aussi l'école laïque qui doit permettre aux élèves de se "construire" sans avoir recours à des financements et interventions du secteur marchand.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère qui a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité, valeur constitutionnelle de notre République, mènera dans l'unité la plus large toute action nécessaire pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.

A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, où notre société s'interroge sur ses valeurs, l'OLL et ses organisations constitutives appellent les citoyens à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée, avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Je vous remercie à nouveau tous de votre présence et tout particulièrement pour son aide la Commune de Mende, ses élus et ses personnels qui méritent nos applaudissements pour leur aide à la plantation et à la réalisation du pupitre qui permet d'identifier l'Arbre de la laïcité.

* L'OLL remercie les 23 communes lozériennes qui ont pris, à sa demande, une délibération pour mettre gratuitement une salle à disposition des familles pour l'organisation d'obsèques civiles.



Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2013



NOM : **Prénom** :

Adresse :

.....

Téléphone : **@** :

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE

Bulletin interne de l'OLL – imprimé par nos soins – Ne peut pas être vendu.

